



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

## **Note de cadrage au titre du projet sportif territorial (PST) en faveur des associations non affiliées à des fédérations agréées en PSF**

### **Fiche thématique : Autres actions (hors PSF)**

Afin d'accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST), le délégué territorial veillera à soutenir et à accompagner :

- Des actions menées en faveur de politiques publiques du sport : soutien à la vie associative (ex. CRIB...), promotion du sport-santé, développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences, sport en milieu professionnel, sport scolaire...
- Des actions partenariales identifiées comme relevant des priorités du Projet Sportif Territorial de la Conférence Régionale du sport dont le financement sera acté lors des conférences des financeurs du sport et pour lesquelles plusieurs partenaires locaux s'engagent à les soutenir.
- Des actions spécifiques en matière de Lutte contre les violences sexuelles dans le sport
- Des actions spécifiques « Savoir Rouler à vélo » (SRAV)
  - o Des interventions qui incluent le Bloc 3 du SRAV
  - o Des formations d'intervenants en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (Bloc1, 2, 3) si elles ne peuvent être prises en charge par le programme Génération Vélo
  - o Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel

#### **1. Soutien aux actions menées en faveur des politiques publiques n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux (PSF)**

Des crédits seront destinés à accompagner et soutenir des actions portées par des associations qui ne sont pas affiliées à des fédérations agréées en PSF (réseau Profession sport et Loisirs, centres médico-sportifs [CMS],...). Sera privilégié les actions visant à l'accompagnement et au soutien de la vie associative (ex. CRIB...), à la promotion du sport-santé (associations œuvrant dans le domaine de la santé) et au développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences.

#### **2. Renforcement de la lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport**

La première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée à l'initiative de la ministre des Sports s'est tenue le 21 février 2020.

Dans le prolongement de cette convention, qui avait pour objectif de mobiliser tous les acteurs du monde sportif contre les violences sexuelles, les membres du Conseil d'administration ont décidé de réserver au enveloppe d'un montant minimal de 50 K€ par territoire, en 2023, pour soutenir les actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport.

### 3. Le soutien au dispositif « savoir rouler à vélo »

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère chargé des Sports. Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.

En 10 heures, il leur permet de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- 1<sup>e</sup> bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

- 2<sup>e</sup> bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

- 3<sup>e</sup> bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Le [portail « Savoir rouler à vélo »](#) du ministère des sports recense de nombreuses ressources afin de mettre en place un cycle pour les enfants.

Seront financées :

- Des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure ;
- Des formations d'intervenants, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme Génération Vélo (<https://generationvelo.fr/programme/formation-intervenants>) ;
- Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel. Il est rappelé que, dans le cadre d'un projet déposé, l'acquisition de petits matériels, hors bien amortissables, est autorisée pour un montant maximal unitaire de 500€ hors taxe.

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait l'objet d'un suivi étroit par le ministère chargé des sports. Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :

- Transmission du compte-rendu financier via Le compte Asso (évaluation qualitative et financière) ;
- Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail « Savoir rouler à vélo » / onglet « [Je déclare une intervention](#) »

L'action sera considérée comme terminée une fois ces deux conditions remplies.

**Il est précisé qu'à compter de 2023 les délégués territoriaux pourront procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées dans le portail [« Savoir Rouler A Vélo »](#).**


#### 4. Dépôt des dossiers de demandes de subvention

Chaque structure devra déposer leur demande de subvention via « le compte asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

1. Sélectionner le code de la fiche subvention de  votre département  :

Ariège	155	Hérault	161	Haute-Garonne	389
Aude	156	Lot	163	Hautes-Pyrénées	152
Aveyron	157	Lozère	164	Tarn et Garonne	154
Gard	158	Pyrénées-Orientales	150	DRAJES Occitanie	2511
Gers	159	Tarn	165		



Le code 2511 est réservé aux ligues et comités

2. Puis sélectionner le sous-dispositif : **Aides territoriales (hors emploi)**

3. Puis lors de votre saisie du projet, sélectionner les intitulés ci-dessous :

- Nature de l'aide : **Aide au projet**
- Modalité de l'aide (au choix):
  - o **CRIB**
  - o **Autre aide au projet**
  - o **Déclinaison territoriale**
- Objectif opérationnel (au choix)
  - o **Développement de la pratique fédérale :**
    - Savoir rouler à vélo
  - o **Promotion du sport santé**
  - o **Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
    - Lutte harcèlement et violences sexuelles
- Modalité ou dispositif : **choisir dans la liste de sélection**

#### Pour plus d'information, contacter le référent de votre département

SDJES ARIEGE	Alexandra MERIGOT	<a href="mailto:alexandra.merigot@ac-toulouse.fr">alexandra.merigot@ac-toulouse.fr</a>	07 86 63 86 49
SDJES AUDE	Mathieu MERCIER	<a href="mailto:Mathieu.mercier@ac-montpellier.fr">Mathieu.mercier@ac-montpellier.fr</a>	04 34 42 91 73
SDJES AVEYRON	Brigitte MONTERO	<a href="mailto:Brigitte.montero@ac-toulouse.fr">Brigitte.montero@ac-toulouse.fr</a>	05 67 76 53 41
SDJES GARD	Laurent HOFER	<a href="mailto:laurent.hofer@gard.gouv.fr">laurent.hofer@gard.gouv.fr</a>	04 30 08 61 63
SDJES HAUTE-GARONNE	Wara BRIET	<a href="mailto:Wara.briet@ac-touloue.fr">Wara.briet@ac-touloue.fr</a>	05 36 25 86 62
SDJES GERS	Pascale CORBILLE	<a href="mailto:pascale.corbille@ac-toulouse.fr">pascale.corbille@ac-toulouse.fr</a>	07 85 49 46 91
SDJES HERAULT	Michel VIDAL	<a href="mailto:michel.vidal@ac-montpellier.fr">michel.vidal@ac-montpellier.fr</a>	04 48 18 40 16
SDJES LOT	Bernard LOBEL	<a href="mailto:bernard.lobel@ac-toulouse.fr">bernard.lobel@ac-toulouse.fr</a>	06 13 19 59 54
SDJES LOZERE	Patrick CHARRON	<a href="mailto:Patrick.charron@ac-montpellier.fr">Patrick.charron@ac-montpellier.fr</a>	04 30 43 51 85
SDJES HAUTES- PYRENEES	Rémy CAZENAVE	<a href="mailto:remy.cazenave@ac-toulouse.fr">remy.cazenave@ac-toulouse.fr</a>	06 29 48 80 92
SDJES PYRENEES ORIENTALES	Patrick WOZNIACK	<a href="mailto:patrick.wozniack@ac-montpellier.fr">patrick.wozniack@ac-montpellier.fr</a>	04 11 64 23 42 06 86 90 65 65
SDJES TARN	Hermine BROUTIN	<a href="mailto:Hermine.bROUTIN@ac-toulouse.fr">Hermine.bROUTIN@ac-toulouse.fr</a>	05 67 76 59 33
SDJES TARN ET GARONNE	Patrick BASTIDE	<a href="mailto:patrick.bastide@ac-toulouse.fr">patrick.bastide@ac-toulouse.fr</a>	05 67 76 59 41
DRAJES Occitanie	Frédéric SCHULER	<a href="mailto:Frederic.schuler@region-academique-occitanie.fr">Frederic.schuler@region-academique-occitanie.fr</a>	05 36 25 86 29 06 63 02 84 27
DRAJES Occitanie	Pierre Yves ROQUEFERE	<a href="mailto:Pierre-yves.roquefere@region-academique-occitanie.fr">Pierre-yves.roquefere@region-academique-occitanie.fr</a>	06 13 99 00 58